

DELIBERATION N° 95/23/10-08 – REMBOURSEMENT DE FRAIS à M. RAVERDEL : VOYAGE à FURTH IM WALD

*Madame SURGET, Adjoint délégué, indique à l'Assemblée que, dans le cadre de sa grande fête annuelle du Dragon, la Ville de FURTH IM WALD invite chaque année une délégation de la Ville de LUDRES.*

*Monsieur RAVERDEL, Président du Comité de Jumelage, a bien voulu accepter de conduire cette délégation qui s'est rendue en Bavière du 10 au 14 Août dernier. Il a fait l'avance des frais de déplacements et de séjour, qui s'élèvent à 4 101, 80 F et en sollicite le remboursement.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- de conférer à Monsieur RAVERDEL, Président du Comité de Jumelage, un mandat spécial pour représenter la Ville de LUDRES à l'occasion de la manifestation du 10 au 14 Août 1995,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais réels engagés par Monsieur RAVERDEL,*
- d'inscrire les crédits au budget en cours.*